



Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 478, 1951 Sion

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



2020.05293

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Notre réf. DEF / SICT

Date 2 décembre 2020

Consultation sur le projet de modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus (ordonnance COVID-19 assurance-chômage) – Prise de position du canton du Valais

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance du projet de modification de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage. Il vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son point de vue et a l'avantage de vous faire part de ses remarques et commentaires suivants.

Au vu de la situation actuelle sur le plan sanitaire et des différentes mesures prises dans les cantons, nous saluons la prolongation de la procédure simplifiée et sommaire qui doit à notre sens s'étendre, sans modifications qui supprimeraient sa raison d'être, jusqu'au 30 juin 2021, et non pas jusqu'au 31 mars 2021, comme le prévoit le projet de modification. Nous vous remercions également d'avoir donné suite à nos revendications visant à la non-prise en considération des heures supplémentaires effectuées avant ou pendant le délai-cadre d'indemnisation RHT. Il en va de même pour la renonciation à l'imputation du revenu tiré d'une occupation provisoire pendant la période de perception de la RHT.

Afin notamment de simplifier le travail des autorités cantonales, nous maintenons notre demande visant à ce que la durée d'autorisation de la RHT soit portée de 3 à 6 mois et à ce que le délai de préavis soit supprimé. Ceci vaut également pour nos autres revendications urgentes qui ont été adressées à Mme la Présidente Simonetta Sommaruga le 30 octobre 2020, et qui n'ont pas toutes été mises en l'œuvre par la Confédération.

Dans votre lettre du 19 novembre 2020, vous nous demandez par ailleurs d'indiquer la personne de contact responsable et ses coordonnées pour des questions éventuelles. Pour notre canton, M. Peter Kalbermatten (tél. 027 606 73 05; peter.kalbermatten@admin.vs.ch), chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, se tient à disposition.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

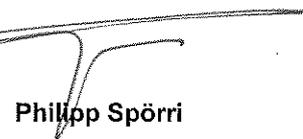
Au nom du Conseil d'Etat

Le Président


Christophe Darbellay



Le Chancelier


Philipp Spörri

Copie à sophie.ammann@seco.admin.ch
laila.wagner@seco.admin.ch



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 - Fax 027 606 21 04